

LES PARCS NATIONAUX QUÉBÉCOIS :

DES TERRITOIRES PROTÉGÉS

OBJECTIF

À la suite de la visite du garde-parc en classe, les élèves travaillent en équipes pour réfléchir et proposer, sur une carte de travail de base, le zonage et les différentes infrastructures requises pour le futur parc national des Montagnes Vertes. Plusieurs concepts présentés lors de la visite du garde-parc seront approfondis et mis en application.

COMPÉTENCES VISÉES

Compétences disciplinaires – Géographie 1^{er} secondaire – Les territoires :

- Lire l'organisation d'un territoire
- Interpréter un enjeu territorial
- Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire

Compétences transversales – Premier cycle :

- Exploiter l'information
- Résoudre des problèmes
- Exercer son jugement critique
- Mettre en œuvre sa pensée créatrice
- Se donner des méthodes de travail efficaces
- Actualiser son potentiel
- Coopérer
- Communiquer de façon appropriée

MATÉRIEL DE L'ENSEIGNANT

- Guide de l'enseignant incluant le corrigé à la page 4 (1 copie fournie)
- Carte corrigée pour la présentation à la fin de l'exercice (1 copie fournie)
- Carte du parc national présenté plus en détail par le garde-parc (à afficher dans la classe)
- Le Guide Découverte du parc à titre de complément d'information (1 copie fournie)

MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR CHAQUE ÉQUIPE

- Guide de l'élève (8 copies fournies)
- Carte de travail représentant le secteur des Montagnes Vertes (8 cartes fournies)
- Photo aérienne (carte couleur) représentant le secteur des Montagnes Vertes (8 cartes couleur fournies)
- Pictogrammes autocollants (1 page fournie, comprenant 8 sections)
- Crayons à mine, gommes à effacer, crayons de couleur, ciseaux : l'enseignant avise les élèves d'apporter ce matériel lors de la période précédant la réalisation de l'activité.

DÉMARCHE SUGGÉRÉE :

- Les élèves se regroupent pour former les mêmes équipes que lors de la visite du garde-parc en classe. Au sein de chaque équipe, les élèves peuvent se diviser les tâches : l'un d'eux peut être responsable de la lecture des étapes à suivre dans le guide de l'élève, un autre peut être responsable de trouver les définitions dans le lexique, un dessinateur peut être nommé ou encore, il est possible d'alterner ce rôle entre les élèves, etc.
- Ce projet devrait nécessiter deux périodes pour bien atteindre les objectifs. Par contre, aucun temps n'est prévu pour la présentation et/ou la mise en valeur du travail des élèves. Nous laissons ce volet à la discrétion de l'enseignant.
- La démarche suggérée a été établie en fonction de périodes de 75 minutes. Si la période est de 60 minutes, il appartient à l'enseignant de modifier la durée des étapes.

DÉROULEMENT DE LA PREMIÈRE PÉRIODE

- A. Accueil des élèves, regroupement des équipes et remise du guide de l'élève (5 min)**
- B. Lecture du mandat du Gouvernement du Québec à la page 1 du guide de l'élève (5 min) :** Il s'agit de l'élément déclencheur. Nous suggérons ici de présenter la lecture de ce texte d'une façon officielle afin de mettre les élèves dans la peau de vrais experts choisis par le gouvernement du Québec.
- C. FACULTATIF – Création d'un parc national :** Présentation d'une ou plusieurs courtes capsules vidéo sur les dessous de la création du parc national d'Opémican :
 - <https://youtu.be/SYsp4S3i6vc> (Parc national d'Opémican, un heureux mélange entre nature et culture)
 - <https://youtu.be/Xyedt1VSgAw> (Un nouveau parc à aménager)
 - <https://youtu.be/lzbBvD65btY> (La protection des poissons du parc national d'Opémican)
- D. Présentation sommaire des documents de travail aux élèves (10 min) :** L'enseignant présente et explique l'utilité des documents de travail qui seront fournis à chaque équipe :
 - **Guide de l'élève :** *Il sera présenté plus en profondeur à l'étape E.*
 - **Lexique à la page 7 du guide de l'élève :** Préciser son fonctionnement. Un astérisque accolé à un mot signifie que ce mot est défini dans le lexique. Les élèves pourront s'y référer tout au long de l'exercice.
 - **Photo aérienne (carte couleur) et carte de travail :** Indiquer aux élèves où se situent les limites du parc, les villages, les usines, etc. Prendre le temps de regarder la représentation schématique du territoire (rose des vents, légende, etc.) et de faire avec eux le lien entre les deux cartes (ex. : une colline sur la carte couleur se traduit par des courbes de niveau* sur la carte de travail).

- **Pictogrammes autocollants** : L'enseignant a préalablement découpé les 8 sections de pictogrammes. Ceux-ci représentent les activités que les élèves choisiront d'établir sur le territoire lors de l'étape de mise en place des infrastructures. Il n'est pas nécessaire de tous les utiliser. Les élèves peuvent se référer au tableau à la page 5 du guide de l'élève pour connaître les éléments représentés par chaque pictogramme.
 - L'enseignant peut finalement inviter les élèves à venir consulter la carte du parc présentée par le garde-parc pour leur donner un aperçu de ce à quoi ressemble une réelle carte de parc.
- E. Un représentant de chaque équipe vient chercher une copie des documents.**
- F. Lecture commune du guide de l'élève (10 min)** : Une lecture commune du guide de l'élève permettra aux jeunes de comprendre l'ensemble du travail à accomplir et de mieux structurer leurs idées. Faire avec eux l'étape 1, qui consiste à compléter les définitions des différents types de zone.
- G. Réalisation par les élèves de l'étape 2 de leur guide - déterminer le zonage du parc (40 min)** : Les élèves déterminent le zonage sous forme brouillon (crayon à mine) dans un premier temps. Il appartient à l'enseignant de laisser libre cours aux équipes ou de diviser le temps attribué à l'étape 2 en spécifiant un temps précis pour chaque type de zone.

DÉROULEMENT DE LA DEUXIÈME PÉRIODE

- A. Confirmation du zonage (10 min)** : Les élèves confirment leur zonage en coloriant les zones de façon définitive.
- B. Réalisation par les élèves de l'étape 3 de leur guide - mise en place des infrastructures (35 min)**
- C. Réalisation par les élèves de l'étape 4 de leur guide - suggérer une activité de découverte* (20 min)**
- D. Présentation de la carte corrigée et explications (10 min)** : Il importe de mentionner aux élèves qu'il ne s'agit pas de la seule possibilité d'aménagement! Le travail qu'ils ont effectué peut être aussi valable que le corrigé suggéré. L'important est qu'ils respectent les principes de base. Pour nourrir la discussion, l'enseignant s'inspire des explications fournies dans la section « corrigé » en page 4.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DES ÉLÈVES (FACULTATIF)

En fonction de la forme que souhaite donner l'enseignant à cette étape, la présentation des travaux des élèves peut faire l'objet d'une troisième période.

Cette étape est laissée à la discrétion de l'enseignant. Il peut s'agir d'une présentation orale (carte et activité de découverte suggérée) par chacune des équipes au début de la période suivante ou simplement d'une exposition des cartes des élèves dans la classe pour permettre à ces derniers de consulter le travail de leurs collègues.

APPRÉCIATION DE L'ACTIVITÉ

Il est important pour nous de recevoir vos commentaires! Svp, complétez notre court sondage d'appréciation de l'activité disponible au : <https://fr.surveymonkey.com/r/territoiresproteges>

CORRIGÉ

Il est important de préciser aux élèves qu'il n'y a pas une seule façon d'aménager le parc! Ainsi, il existe plusieurs réponses aux différentes étapes qui devaient être franchies. La base d'un bon travail est d'abord de préciser un zonage* approprié en protégeant les éléments les plus vulnérables. Les activités et infrastructures* peuvent ensuite être établies dans le respect du zonage* adopté. Ainsi, on évitera par exemple d'aménager un sentier dans une colonie de plantes rares ou d'établir un camping dans une érablière à sucre ancienne*. Ces différentes possibilités sont au cœur même des échanges que vous aurez à susciter entre vos élèves. Aussi, par rapport au choix des aménagements ou des activités offertes, les 3 principes de base sont importants à rappeler soit :

- Est-ce que nos aménagements **auront un impact minimal acceptable?**
- Est-ce que nos aménagements **favoriseront la découverte du patrimoine?**
- Est-ce que nos aménagements **favoriseront une meilleure accessibilité au parc?**

ÉTAPE 1. Retour sur le zonage* d'un parc national*

Voici, dans l'ordre, les réponses aux définitions des différents types de zone :
Préservation extrême – Préservation – Ambiance - Services

ÉTAPE 2. Déterminer le zonage* de votre parc

2.1 ZONE(S) DE PRÉSERVATION EXTRÊME* - Selon nous, trois zones pourraient mériter une protection intégrale :

- L'aire de nidification* d'une espèce d'oiseau rare sur les îles du lac Long ;
- La colonie de plantes rares sur le mont Desautels au sud-est du parc ;
- Le marais* au nord-ouest du parc où habite une population de grenouilles en voie de disparition.

2.2 ZONE(S) DE PRÉSERVATION* - Nous avons localisé trois zones de préservation* :

- L'érablière à sucre ancienne* et l'ancien cimetière amérindien ;
- Le ravage* d'original ;
- Le marais* à l'ouest du mont Desautels.

Bien que sensibles et de ce fait essentielles à protéger, ces trois zones peuvent selon nous supporter des infrastructures* légères comme le passage d'un sentier, par exemple. Mais il faudrait éviter d'y aménager des installations plus lourdes tel un camping. Pour l'aménagement d'un sentier, il faut être sensible à la présence du ravage* d'original! Les cervidés utilisant ce territoire en hiver seulement, il est possible d'aménager un sentier pour les trois autres saisons. En hiver, il serait préférable de fermer ce sentier.

2.3 ZONE(S) DE SERVICES* : Nous avons identifié une zone de services* où les visiteurs pourront être accueillis et bénéficier de divers services. Notre choix se justifie par la proximité des limites du parc, de même que la présence d'une ville et d'un village, par lesquels il est pertinent de faire entrer les visiteurs. L'impact de l'aménagement des routes d'accès au parc est ainsi diminué. L'important est de concentrer les services là où la capacité de support est forte pour diminuer l'impact sur le milieu. Par exemple, placer une zone de services* dans l'érablière à sucre ancienne* ne serait pas une option à retenir!

2.4 ZONE D'AMBIANCE* : Si les trois zones précédentes ont été identifiées, le territoire restant est automatiquement la zone d'ambiance! C'est habituellement la plus grande zone du parc, celle où la découverte du milieu est la plus grande. Sur les cartes de travail des élèves et sur le corrigé, cette zone n'est pas coloriée puisque ce serait trop long à faire. Dans la légende, le rectangle de la zone d'ambiance demeure donc blanc.

ÉTAPE 3. Mise en place des infrastructures*

Après avoir établi le zonage*, voici le temps de discuter des activités à offrir dans ce nouveau parc et, ce faisant, de prévoir les infrastructures nécessaires. Plusieurs réponses sont possibles, l'important étant de respecter le zonage* précédemment établi. Avant de localiser les infrastructures, il est aussi requis de se questionner sur les trois principes mentionnés dans le guide de l'élève.

- Est-ce que nos aménagements **auront un impact minimal acceptable?**
- Est-ce que nos aménagements **favoriseront la découverte du patrimoine?**
- Est-ce que nos aménagements **favoriseront une meilleure accessibilité au parc?**

Enfin, il faut également considérer la périphérie du parc. À l'est de celui-ci se trouve une industrie d'où émanent probablement certaines fumées. En ce sens, prévoir un camping à cet endroit ne serait pas la meilleure stratégie! Voici donc ce que nous suggérons comme offre d'activités :

- **Le centre de découverte et de services*** : Où est-il le plus pertinent de le localiser? Puisque ce centre sera le lieu d'accueil officiel du parc (là où convergeront les visiteurs), il est important de le situer dans un des secteurs les plus névralgiques (ex. : à proximité des départs de sentiers, de la location d'embarcations, du camping, etc.) en se souciant d'offrir aux visiteurs un paysage enchanteur (bord de lac, bord de rivière, creux d'une vallée, etc.). Dans notre cas, nous avons proposé d'aménager un seul centre de découverte et de services* puisque cela traduit la situation réelle de la majorité des parcs. Mais il serait aussi possible d'en installer un deuxième. Comme mentionné précédemment, ce type d'infrastructure* doit absolument se situer dans la zone de services*. Si cette condition est respectée, pratiquement toutes les réponses sont bonnes!
- **Le camping aménagé***: Un incontournable... surtout s'il est situé à proximité d'un lac ou d'une rivière! La pointe à la décharge du lac Long nous semblait appropriée pour un tel aménagement. Mais un camping en forêt pourrait aussi être une bonne réponse! Du moment qu'on ne se trouve pas en zone d'ambiance*, de préservation* ou de préservation extrême*, tous les scénarios sont permis! Le camping aménagé doit donc impérativement se situer en zone de services*.
- **Le camping rustique*** : Nous avons choisi d'offrir aux visiteurs un site de camping rustique au nord du lac Long. Ce site, accessible seulement en vélo, permettra aux cyclistes d'étendre leur randonnée sur deux jours, en profitant de la quiétude qu'offrira le lac Long la nuit venue!
- **Le canot-camping*** : Puisque la rivière est canotable, il est fort intéressant d'aménager quelques sites de camping sur ses rives pour permettre aux canoteurs une nuit de repos sur leur parcours.
- **Le vélo** : Et pourquoi pas une piste cyclable? Un réseau cyclable permet souvent aux visiteurs de prendre contact avec une plus grande partie du territoire, les menant à des secteurs qui seraient moins accessibles en randonnée pédestre. Attention à la pente toutefois! Atteindre le point de vue au sommet de la montagne en vélo demanderait des mollets musclés, et bien peu de visiteurs effectueraient la randonnée! Toute piste cyclable aménagée en zone d'ambiance* ou de services* est une bonne réponse!
- **La randonnée pédestre** : C'est souvent l'activité la plus populaire dans un parc national*! Peu importe les sentiers que les élèves auront établis, l'important est de ne pas passer dans les zones de

préservation extrême* mais de tenter de faire circuler les randonneurs près des potentiels à mettre en valeur : un point de vue, un marais*, une chute, etc. Il est aussi intéressant d'offrir des randonnées faciles (faible dénivelé) ou plus difficiles (ascension d'une montagne), de même que des sentiers de courte randonnée et de longue randonnée. Il est à noter qu'un tel sentier pourrait passer dans une zone de préservation* et constituerait aussi une bonne réponse, autant qu'un fort potentiel à mettre en valeur le justifie.

- **Chalets** : Lieux d'hébergement offerts aux visiteurs qui souhaitent dormir dans le parc en ayant un niveau de confort plus élevé que le camping. Il est tout à l'avantage des visiteurs que les chalets soient localisés dans un site enchanteur comme un bord de lac. C'est un type d'activité à proscrire en zone de préservation* et en zone de préservation extrême*, puisqu'il s'agit d'une infrastructure* ayant plus d'impact sur le milieu que l'aménagement d'un sentier, par exemple. On privilégie donc les chalets dans les zones d'ambiance* et de services*.
- **Plage et baignade** : La plage naturelle est un lieu qui plaira à coup sûr aux visiteurs les chaudes journées d'été. Après tout, rien de mieux qu'une bonne baignade après une randonnée!
- **Aire de pique-nique** : Le choix du site est important; on aime tous regarder le paysage lors d'un pique-nique! Un site offrant un point de vue sur les méandres de la rivière, sur un lac ou sur les montagnes sera assurément une formule gagnante. Les zones d'ambiance* ou de services* sont à privilégier.
- **Belvédère*** : L'aménagement d'un belvédère vise à mettre en valeur un élément du milieu ou un paysage autrement inaccessible. Au sommet d'une montagne, un belvédère permet aux visiteurs une meilleure vue sur le territoire... surtout si le sommet est couvert de végétation! Un belvédère peut aussi être aménagé pour mieux mettre en valeur des secteurs difficiles d'accès, comme le marais* ou les chutes.

ÉTAPE 4. Suggérer une activité de découverte*

Dernière étape! Il ne reste qu'à échanger sur les éléments du parc qui méritent d'être mis en valeur auprès des visiteurs, notamment par le biais d'activités de découverte*. Les activités peuvent porter sur les éléments du milieu naturel (plantes, animaux, géomorphologie, etc.) mais aussi sur des éléments reliés au patrimoine culturel et historique (ruines, sites archéologiques, etc.). Ainsi, le parc national* des Montagnes Vertes offre plusieurs possibilités!

- **Les grottes à proximité du ravage***: Secteur très approprié pour parler de la géologie (types de roche) et de la géomorphologie (comment s'est formée la grotte), de même que de la vie qui s'y trouve (chauves-souris, par exemple).
- **L'érablière à sucre ancienne*** : Endroit idéal pour parler de l'évolution d'une forêt et de la faune qui y vit, en comparaison à une forêt jeune. Une randonnée guidée semblerait le moyen approprié de la découvrir.
- **Les méandres de la rivière** : Ce type de milieu réserve habituellement son lot de découvertes : castors, orignaux, grands hérons et autres animaux peuvent y être observés. Le marais peut aussi cacher plusieurs espèces d'intérêt telles les tortues et les grenouilles! Pourquoi ne pas offrir aux visiteurs une randonnée guidée en canot, à la découverte de ce milieu qui réserve mille et une découvertes?
- **Le ravage* d'orignal** : Cette partie du territoire, largement fréquentée par les orignaux en hiver, mérite qu'on s'y attarde, car les signes de présence de l'orignal y abondent. Il serait approprié de permettre aux visiteurs d'y circuler et d'en apprendre davantage sur les mœurs de cet animal... qui suscite l'intérêt!

Ce ne sont là que quelques exemples des potentiels à mettre en valeur... mais vous voyez que les possibilités sont nombreuses!